

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>18/05/2017</u>	Dossier complet le : <u>07/06/2017</u>	N° d'enregistrement : <u>2017 - 2698</u>

### 1. Intitulé du projet

PROJET D'EXTENSION DU CAMPING D'ANGERS

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

HUTTOPIA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Philippe Bossanne, Président Directeur Général

RCS / SIRET

4 2 4 | 5 6 2 | 8 9 0 | 0 0 0 3 0

Forme juridique

SA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage. a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements.	Extension d'un terrain de camping à hauteur de 38 emplacements. Le site passerait de 4 ha à 6 ha, et de 158 à 196 emplacements.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Voir Présentation du projet (chapitre C) de la notice environnementale présentée en annexe 7.

## **4.2 Objectifs du projet**

Compléter l'offre du camping existant pour permettre son développement et son adaptation aux besoins de la clientèle tout en prenant en compte l'insertion du projet dans son environnement.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

L'intégralité des hébergements de plein air est réalisée sur pilotis pour s'adapter à la topographie sans faire de terrassement.

Les nouveaux cheminements sont gravillonnés et sans enrobé à hauteur du terrain naturel, sur le modèle des chemins forestiers.

Des plantations de haies sont réalisées pour délimiter les emplacements

Aménagement d'une borne camping-car dans la zone d'extension A.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En dehors de la saison estivale, le site ne sera que très peu occupé.

En période estivale, son occupation sera limitée aux personnes fréquentant le camping.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager incluant permis de construire.

Le projet ne nécessite pas des procédures au titre :

- de Natura 2000 car l'activité projetée ne possède pas d'incidence significative sur le site des Basses Vallées Angevines (voir chapitre E de la notice environnementale (annexe 7)) ;
- de l'inscription (même très partielle) en site classé car le secteur (extension B) ne fait l'objet d'aucun aménagement ni activité supplémentaire ;
- de la loi sur l'eau car le projet ne déclenche aucune rubrique de la nomenclature définie au R214-1 du Code de l'environnement (aucun prélèvement, aucun rejet (pas d'imperméabilisation du sol), aucun impact sur le milieu aquatique ou la sécurité publique) (voir chapitre E de la notice environnementale (annexe 7)).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des extensions	2 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Camping d'Angers  
Avenue du Lac de Maine  
49000 ANGERS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 35 ' 42 " W Lat. 47 ° 27 ' 12 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Commune de Bouchemaine.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Permis d'aménager.

Extension du terrain de camping de 38 emplacements.

Réalisation d'un état initial environnemental (voir annexe 7) avec étude faune-flore (prospections de terrain réalisées les 20, 21 et 26 avril 2017).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 2 "Basses Vallées Angevines" (n° 520015393) intercepte les zones d'extension A, B et C. La ZNIEFF de type 1 « Le Lac de Maine » (n° 520004541) intercepte la zone d'extension B sur laquelle aucun aménagement n'est programmé.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bouchemaine est concernée par le plan de prévention du bruit de l'agglomération angevine approuvé le 21 avril 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones d'extension A, B et C sont incluses dans la zone tampon du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO « Val de Loire entre-Sully-sur-Loire et Chalonnes ».

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Bouchemaine concernée par le Plan de prévention du risque d'inondation "Val de Louet" approuvé en 2002 et qui a fait l'objet d'un arrêté de prescription de révision totale le 16 novembre 2015. Zone d'extension non concernées par le zonage réglementaire.  Commune de Bouchemaine concernée par le Plan de prévention des risques technologiques du site SEVESO seuil haut « CCMP Pétroles de l'Ouest » approuvé le 8 mars 2012. Site situé à 4 km du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit « Rive et confluence de la Maine et de la Loire (n°49 SI 39).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS n°FR5210115 « Basses vallées angevines et prairies de la Baumette » et ZSC n° FR5200630 « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » située en limite des zones d'extension A et C et recoupée par la zone d'extension B sur laquelle aucun aménagement n'est prévu.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension B au sein de laquelle aucun aménagement n'est prévu est concernée en partie par le site classé « Confluence Maine et Loire et des coteaux angevins » (n° 49 SC 72).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun terrassement n'est prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun terrassement n'est prévu.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Synthèse des enjeux environnementaux (chapitre E) de la notice environnementale présentée en annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Synthèse des enjeux environnementaux (chapitre E) de la notice environnementale présentée en annexe 7.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Synthèse des enjeux environnementaux (chapitre E) de la notice environnementale présentée en annexe 7.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone exposée à moins de 55 dB(A), limite maximale de zone calme. Voir Synthèse des enjeux environnementaux (chapitre E) de la notice environnementale présentée en annexe 7.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rejet des eaux usées raccordé au réseau public. L'augmentation des rejets d'eaux usées induite par l'augmentation de la capacité du camping est gérée par le réaménagement des installations sanitaires existantes. Il n'y aura pas d'autre aménagement supplémentaire de sanitaires sur les zones d'extension.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Sur la zone A : Le projet prévoit le remplacement d'une aire de parking par une aire d'accueil de camping-car. Il s'agit d'une activité similaire à l'existant qui n'engendre aucune modification de l'occupation du sol et donc aucune incidence sur l'environnement et notamment le milieu naturel.

- Sur la zone B : Aucun aménagement n'y est prévu. L'usage du bâtiment existant ne sera pas modifié. Il constituera une zone technique pour le camping, celui-ci servant aujourd'hui de zone technique pour le centre régional de canoë-kayak.

- Sur la zone C : La parcelle en l'état actuel, étant occupée par des activités de loisirs (terrain de sport, aire de pâturage des équins du poney-club) ,ne présente aucune sensibilité environnementale notamment du point de vue biologique (prairie très dégradée du point de vue floristique). Le projet prévoit la plantation d'une végétation (haie, pelouse) composée d'espèces indigènes sur les emplacements. Ces plantations permettront de restaurer l'intérêt écologique du site actuellement très faible.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'insère sur des espaces déjà occupés par des activités humaines : extension A = terrain de foot et poney-club, extension B = centre régional de canoë-kayak, extension C = parking.

Le PLUi Angers Loire Métropole permet ce type d'installation.

Le projet par sa situation et les terrains qui le reçoivent n'a pas d'incidences environnementales.

Ces éléments font que le porteur estime que ce projet doit être dispensé d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : Notice environnementale - Annexe 8 : Réponse au courrier de la DREAL des Pays e la Loire du 31 mai 2017

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Genis les Ollières

le, 6 juin 2017

Signature



dre ci-dessus



